

REPUBLIQUE FRANCAISE
Département de l'ISERE
Arrondissement de LA TOUR DU PIN
Commune de LA BALME LES GROTTES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de membres :

Afférents au Conseil : 15
En exercice : 15
Qui ont délibéré : 13+1

Séance du 21 novembre 2022

Date d'affichage :
Date de la convocation : 14 novembre 2022

Acte rendu exécutoire après
Dépôt en Préfecture
Le :

Et publication ou notification le :

L'an deux mil vingt-deux, le vingt-et-un novembre à vingt heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Jean-Pierre BERTHELOT, Maire de la commune de La Balme Les Grottes.

Présents : BERTHELOT Elodie — BONNIN Michèle — CREBESSEGUES Étienne — FRANCHELLIN Jean-Claude — LORIOUX Hélène — NOIRET Hélène — PARISSÉ Thomas — PELERIN Yves — RODRIGUES BARBOSA Florent — SIMIAN Régine — TAVERNESE ROCHE Stéphanie — TORRES Gaëlle

Absent(s) excusé(s) : JACQUIER Habiba — MILLET Benoit

Procuration(s) : MILLET Benoit à BERTHELOT Jean-Pierre

Secrétaire de séance : TORRES Gaëlle

Délibération n° 2022 047

OBJET : – ELANCITE : CHANGEMENT DE PRESTATAIRES POUR L'APPLICATION MOBILE – ABROGE LA DELIBERATION N°2021 036

Lors de sa séance du 10 juin 2021, le Conseil Municipal a approuvé la souscription à l'abonnement « My City Pocket » proposé par Elancité. Ce dispositif est une application mobile d'informations et d'alertes utilisée par les collectivités à destination de leurs habitants. Les communes disposent d'accès administrateurs pour rédiger et passer en ligne des publications qui seront visibles par les administrés directement depuis leurs smartphones.

Cependant, la société Elancité a avisé la commune qu'ils ne poursuivent pas ce service, qui disparaîtra définitivement au 31 décembre 2022, et préfèrent désormais s'associer à la société PanneauPocket.

Dès la souscription auprès de PanneauPocket, la facturation de l'abonnement My City Pocket, étant à terme échu, sera proratisée au temps d'abonnement actif. Cela signifie que le contrat actuel avec Elancité sera résilié, les annualités futures ne seront pas prélevées et les annualités actuelles seront payées au prorata des mois utilisés avant résiliation.

L'abonnement avec PanneauPocket est de 150 € HT/an, pour une meilleure qualité de service.

Après concertation, le Conseil Municipal approuve la conclusion d'un contrat avec la société PanneauPocket pour la communication par application mobile tel que présenté ci-dessus et autorise Monsieur le Maire ou son représentant à effectuer toutes les démarches techniques, financières et administratives y afférent.

Pour : 13 + 1

Contre : 0

Abstention : 0

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Le Maire - Jean-Pierre BERTHELOT

Pour copie conforme.

